

# AGIR POUR NUITS

association d'actions à caractère citoyen

## « 7<sup>ème</sup> Salon du Livre et des Arts » de Nuits Saint Georges

dimanche 17 mars 2024

### INVITATION & RÈGLEMENT

#### **1 - Organisation**

Le « 7<sup>ème</sup> Salon du Livre et des Arts » de Nuits Saint Georges est organisé par l'association « Agir pour Nuits » de Nuits-Saint-Georges en collaboration avec les « Editions Le Hérisson » (ELH). Elle se déroulera le dimanche 17 mars 2024 à la Maison de Nuits - 3, Rue de la Berchère à Nuits Saint Georges. L'accès est gratuit pour les visiteurs.

#### **2 - Inscription : date limite 3 mars 2024**

Si la salle est complète avant cette date, l'équipe organisatrice se réserve le droit de clore les inscriptions. Si besoin, une liste d'attente sera alors constituée.

Il n'y aura pas de prise en charge de frais de déplacement, ni de fourniture gratuite de repas.

Par sa simple inscription, chaque participation s'engage à respecter les règles d'Agir pour Nuits régissant le bon déroulement de la manifestation.

#### **3 - Conditions de règlement**

Le coût de l'emplacement est fixé à 11,00 € la table de 1,20 m x 0,80 m.

Des plateaux-repas pourront être fournis au prix de 14,00 €/plateau (auteurs ou accompagnants), comprenant un verre de vin et le café ; la demande doit être faite en même temps que l'inscription au salon.

La demande de réservation d'emplacement n'est enregistrée qu'accompagnée de son règlement. Il en est de même pour toute réservation de repas.

En cas de défaillance de l'écrivain, aucun remboursement ne sera opéré si le désistement survient dans les quatorze jours précédant la manifestation.

#### **4 - Attribution d'un emplacement et installation**

Les emplacements sont fixés sur plan par les organisateurs. Seront mis à disposition : tables, chaises et cavaliers pour les auteurs. Il n'est pas mis de panneaux ou de grilles à disposition. La mise en place du stand doit s'effectuer le dimanche entre 8h30 et 9h45. Tout emplacement non occupé le jour de l'ouverture à 10 heures sera automatiquement repris par l'organisateur.

Les exposants s'engagent à être présents de 10 heures à 18 heures.  
Un café d'accueil et une bouteille d'eau sont prévus pour chaque participant.

### 5 - Charte de bonne conduite

Les auteurs et écrivains ne pourront présenter et vendre que leur production personnelle. Chaque auteur gère son stand et ses ventes.

Les banderoles, roll-up, affiches, photos et autres systèmes de publicité ne sont pas admis, pas plus que tous objets exposés en dehors des tables des participants, à l'exception de présentoirs, sous réserve qu'ils ne gênent pas la vue des voisins et/ou la circulation et la sécurité.

Les seules publicités tolérées dans la salle sont celles de « Agir pour Nuits » et de ses sponsors éventuels. Toutefois, une affichette format A3 ou A4 est admise si elle est fixée sur le devant de la table de l'écrivain et si elle ne nuit pas aux autres exposants.

Personne ne doit dépasser les limites de l'emplacement qui lui est attribué, même s'il expose une pléthore d'ouvrages. Les auteurs se doivent de respecter leurs voisins et collègues. Ils sont tenus, dans tous les cas, de rester derrière leur table ; ils ne doivent pas interrompre une conversation en interpellant le « client » de leur collègue pour proposer leurs ouvrages avant que ce dernier ne s'y intéresse.

### 6 - Sécurité et responsabilité

Il est interdit de manger dans la salle, de déplacer les tables, de fumer.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des accidents et dégâts qui pourraient survenir et, en particulier, d'éventuels vols sur l'emplacement de l'exposant.

Les animaux, même portés ou tenus en laisse, sont strictement interdits sur l'ensemble du salon.

Pour le Comité d'Organisation,

La Présidente d'Agir pour Nuits



**AGIR POUR NUITS**  
21700 NUITS ST GEORGES

J.R. Carrasco

site internet : <https://www.salonlivre-artdenuits.fr>

adresse mail : [agirpournuits21700@gmail.com](mailto:agirpournuits21700@gmail.com)

contact : 06 89 32 20 45



# AGIR POUR NUITS

association d'actions à caractère citoyen

« 7<sup>ème</sup> Salon du Livre et des Arts »

de Nuits-Saint-Georges - 21700

dimanche 17 mars 2024

## Bulletin d'inscription

Je soussigné(e), .....

adresse postale : .....

adresse mail : ..... téléphone : .....

### ► demande mon inscription

au 7<sup>ème</sup> Salon du Livre et des Arts de Nuits-Saint-Georges (21700)  
du dimanche 17 mars 2024, de 10h00 à 18h00.

J'ai pris connaissance des conditions de participation, telles qu'énumérées dans le document d'invitation. J'ai pris note que tout manquement à ces dispositions expose l'auteur à ne pas être invité lors de manifestations ultérieures.

- Je présenterai ..... livres différents sur mon stand.
- Catégories des livres différents sur mon stand : histoire, enfant/jeunesse, biographie, SF, policier, autres (rayer la ou les catégorie(s) inutile(s)).
- Je réserve \_\_\_ table(s) de 1,20 m x 0,80 m au prix de 11,00 € avec \_\_\_ chaise(s), soit \_\_\_\_\_ €.
- Je réserve \_\_\_ plateau(x) repas à 14,00 € (\*), soit \_\_\_\_\_ €.(\*).

Soit un total de  €

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

Signature

**Je retourne cette fiche renseignée**

à

**Rosie et Daniel CARRASCO**

*Agir pour Nuits*

81, rue Henri Challand,  
21700 NUITS SAINT GEORGES  
06 89 32 20 45

courriel : [agirpournuits21700@gmail.com](mailto:agirpournuits21700@gmail.com)

accompagnée de mon **règlement** (table(s) + repas)  
à l'ordre de **Agir pour Nuits**

**avant le 3 mars 2024**, délai de rigueur.

Les chèques seront débités deux semaines avant la date du salon.

(\*) Rayer la mention inutile